



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA CÔTE

par l'Etat de Vaud – Direction générale de la mobilité et des routes
pour la liaison nord PPA «Plaine de la Venoge» – A1 Route de la Plaine
RC 177-B-P – hors traversée de la localité

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas, sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District de Morges

Communes d'Aclens et Vufflens-la-Ville

EXPROPRIÉS

Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
PPE «La Rosaire» Administrateur: IMMOPRO gérance Béatrice Jotterand sàrl	4665.—
Aclens, la Commune	0.—
ANDENMATTEN Marc	100.—
ADC Aclens Distribution Center SA Laurent Membrez SA	100.—
ZIBUNG Hans	100.—
Denner SA	0.—
Coop Société Coopérative	100.—
Etat de Vaud	100.—
Syndicat d'Entretien de la Plaine de Vufflens-la-Ville/Aclens (SEVA)	0.—
Camion-Transport SA Wil CT	100.—
Simond SA	100.—
BESSION Sylvain	0.—
	<u>5465.—</u>

Servitude à modifier

- ID 010-2001/1152: canalisation(s) téléphonique
- ID 010-2007/1075: canalisation(s) d'électricité
- ID 010-2017/148: passage à pied, pour tous véhicules et canalisations quelconques
- ID 010-2017/153: passage Sentier pédestre
- ID 010-2017/201: canalisation(s) d'eaux usées
- ID 010-2017/202: canalisation(s) d'eaux usées
- ID 010-2017/207: canalisation(s) d'eaux claires
- ID 010-2017/212: canalisation(s) d'eau potable et défense incendie

Le 16 avril 2021.

Le conservateur du Registre foncier: **M. Pfeifer**